

Commune de FAUVERNEY
Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme
Bilan de la concertation

Note de Synthèse

Rappel de la concertation

Conformément aux prescriptions définies lors de la prescription de la révision du Plan d'Occupation des sols et son passage en Plan Local d'Urbanisme, la commune de FAUVERNEY s'est attachée à suivre les modalités de concertation telles qu'elles avaient définies dans la délibération du 29 octobre 2002.

Rappel du contexte et actions de concertation

L'élaboration du PLU de la commune de FAUVERNEY s'est déroulé durant un temps relativement long ; en effet l'initiative du passage en PLU résulte d'une procédure instituée initialement en 2002 qui avait pour objet d'adapter ponctuellement le POS en vigueur pour permettre la relocalisation d'une activité de transport. A l'époque l'adaptation ponctuelle d'un POS nécessitait en parallèle l'élaboration d'un PLU. Les évolutions législatives successives intervenues depuis cette date ont profondément modifiées les types d'évolutions des PLU, et en 2005, l'adaptation ponctuelle d'un document ne nécessitait plus l'élaboration d'un PLU.

La commune s'est toutefois inscrite dans cette démarche lorsqu'est survenue la nécessité de créer la zone intercommunale à vocation d'activités « de Boulouze ». A la suite de la concrétisation de ce projet le projet de PLU a été repris, intégrant au fur et à mesure les différentes évolutions législatives (Loi Grenelle, Loi ALUR) pour aboutir à la version actuelle.

Le déroulement de la concertation s'est donc effectué en deux phases successives, liée chacune, à la teneur du projet de PLU au regard des prescriptions législatives et réglementaires en vigueur.

Si le point d'orgue, de cette phase d'information de la population s'est traduit au travers de la dernière réunion publique du 23 juin 2016. Une première réunion de présentation de la première version du projet de PLU avait été faite en 2010.

En parallèle à ces informations spécifiques, un registre de concertation a été mis à disposition de la population en Mairie, et les élus responsables (Maire, adjoint en charge de l'urbanisme) se sont tenus à la disposition des habitants lors de leur permanence en Mairie, afin d'aborder spécifiquement le projet de PLU.

En effet, il convient de rappeler qu'un registre de concertation a été mis à disposition de la population pendant toute la durée de l'élaboration de ce projet. Et que celui-ci malgré le

rappel de sa mise à disposition lors des réunions publiques n'a jamais fait l'objet de mentions spécifiques.

Une première réunion publique de présentation des éléments de diagnostic communal et des enjeux de développement et du PADD s'est donc déroulée le 17 mai 2010. Lors de cette réunion les documents présentés ont été mis à disposition du public et il a été rappelé qu'un registre était à disposition en Mairie.

Les évolutions du code de l'urbanisme, la mise en œuvre du PPRi de la vallée de l'Ouche, mais également l'absence de projet concret au droit des espaces initialement envisagés pour accueillir e développement urbain, ont amené les élus de Fauverney à repenser leur projet afin d'orienter le développement de la commune selon des axes différents et surtout de prendre en compte la création du nouveau pôle scolaire.

Ce projet a été présenté à la population le 23 juin 2016 à la salle municipale de Chassagne, ou une cinquantaine d'habitants étaient présents.

Suite au rappel du contexte législatif été réglementaire, le projet communal a été présenté aux personnes présentes, ainsi que les incidences des objectifs communaux en matière d'aménagement et de développement. Le projet de zonage dans ses grandes lignes et les dispositions réglementaires ont également été présentées.

Au terme de la présentation par le bureau d'études, Monsieur le Maire a ouvert la discussion avec les habitants.

D'une manière générale les remarques et les questions ne concernaient que très peu la teneur du projet urbain, mais se sont plus orientées sur des questions de vie quotidienne.

Les questions et échanges étant peu voire pas du tout liées au projet de PLU, Monsieur le Maire lève la réunion. Il rappelle à l'ensemble des personnes présentes que le support de présentation serait mis à la disposition de tous en Mairie, et qu'un registre était également disponible pour recueillir toute remarque des habitants.

Ces documents malgré leur mise à disposition continue aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

Analyse et bilan

Le projet de Plan Local d'Urbanisme étant maintenant finalisé, il convient en parallèle à son arrêt avant transmission aux Personnes Publiques Associées, de tirer le bilan de cette concertation.

Au regard des éléments mis à disposition, de l'absence de remarques faites sur le registre mis à disposition du public et surtout de remarques lors de la présentation en réunion publique, il

apparaît que le projet de PLU ne nécessite aucune adaptation au terme de cette phase de concertation.

Considérant ces différents éléments, le respect des modalités de concertation telles qu'elles avaient été initialement prévues, il est proposé au conseil municipal de tirer le bilan général de la concertation et de ses modalités qui peut être considéré comme FAVORABLE.